Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20261013-202668-DE

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 OCTOBRE 2026 A 19H30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19** Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**	**Présents** : Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFFRAY, Franck CHAMPAGNE, Virginie LAIGLE, Vincent LE BERR, Virginie PHILIPPE, Jean-Pierre VARNIER, Didier LE VEXIER, Sandra LE GUILLOUX, Christelle BOITARD, Delphine HELLOCO, Laëtitia HENRY, Nadège JOUAN, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Guillaume PITON, Daniel DEMOY. **Procurations** : Jean-Alain QUINIO à Sandra LE GUILLOUX Claire SERRE à Daniel DEMOY **Secrétaire de séance :** Jean-Pierre VARNIER **Date d'envoi de la convocation :** le 06 octobre 2026 **Date de l'affichage** : le 06 octobre 2026

DÉLIBERATION N°2026-068 Reconduction de la convention triennale relative aux interventions des musiciens intervenant dans les écoles

Mme Virginie LAIGLE, Adjointe aux affaires scolaires, périscolaires et jeunesse, rappelle que dans le cadre de sa politique culturelle, Saint Brieuc Armor Agglomération coordonne un réseau de musiciens intervenant qui contribue au développement des activités musicales dans les écoles.
La convention triennale arrivant à son terme, il est proposé de la renouveler dans les mêmes conditions pour une nouvelle période de trois ans.

L'équipe de musicien(ne)s intervenant(e)s propose et met en œuvre des activités en milieu et hors temps scolaire pour permettre aux enfants d'acquérir des savoirs et vivre des démarches artistiques.
Saint-Brandan bénéficiera d'interventions pour les enfants des classes maternelles et élémentaires, sachant qu'une intervention correspond à 12 heures de face à face pédagogique (12 séances d'1 heure) pour les classes élémentaires et 6 heures pour les classes maternelles. Il est prévu un temps complémentaire pour les finalisations de projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ *D'approuver la reconduction de la convention relative aux interventions des musiciens intervenants pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 ;*
- ✓ *D'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.*

Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

La délibération est Adoptée ☒
Rejetée ☐

Pour copie conforme
Christian JOLLY
Le maire

MAIRIE de ST-BRANDAN R.F. Côtes d'Armor 22800